VOTATION CANTONALE

30 novembre 2025



Il peut y avoir des changements de dernière minute. Vous trouvez les changements sur internet https://www.ge.ch/votations/20251130/

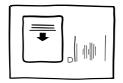


Les textes ont été traduits et rédigés par textocreativ SA et le collectif « Out of the box factory » selon les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre. Ils ont été relus par des relecteurs avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri, Sarah, Stanislas.

DICTIONNAIRE



Matériel de vote

On reçoit une grande enveloppe par la poste.

Dans cette enveloppe on trouve le matériel de vote.



Carte de vote

Sur la carte de vote

- il y a votre adresse
- le nom du local de vote

Vous devez écrire votre date de naissance en bas à droite.

Vous devez **signer** la carte.





Bulletin de vote

Un bulletin de vote est un papier. On donne ce papier aux gens pour voter.



Voter

Donner son avis.
Faire un choix.
On écrit son choix
sur le bulletin de vote.



Enveloppe de vote

L'enveloppe de vote est une petite enveloppe blanche.



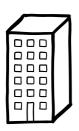
On a écrit son choix sur le bulletin de vote. On met le bulletin de vote dans la petite enveloppe blanche.



Vote par correspondance
On met l'enveloppe de vote
dans la grande enveloppe blanche.



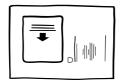
On envoie la grande enveloppe par la poste.



Local de vote

Un local de vote est un bâtiment pour aller voter.
Le nom du local de vote se trouve sur la carte de vote.
L'adresse du local de vote se trouve sur internet.
https://www.ge.ch/votations/20251130/

À VOTRE SERVICE



Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.

Ouvrez l'enveloppe avec soin.

On va la réutiliser après.



Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir.

Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.

Dans cette enveloppe blanche il y a plusieurs documents.



Sortez les documents.

Ces documents sont le matériel de vote.





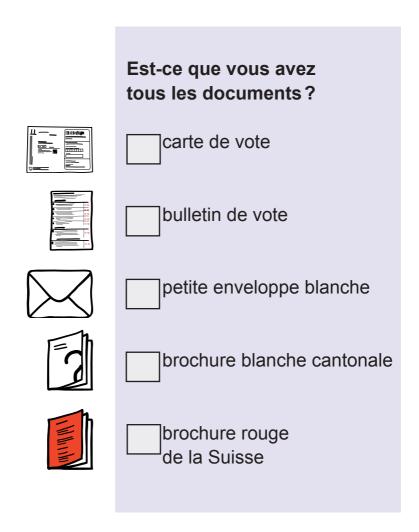








Mettez les documents sur une table.



Vous n'avez pas tous les documents. Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au numéro +41 (0) 22 546 52 00

du lundi 10 novembre 2025 jusqu'au vendredi 28 novembre 2025 de 8h à 12h et de 14h à 16h30

le samedi 29 novembre 2025 de 8h à 12h

le dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 12h

On vous dira ce que vous devez faire.

COMMENT VOTER?



Pour voter
Prenez le bulletin de vote.





Si vous êtes d'accord Vous faites une croix dans la case oui.





Si vous n'êtes pas d'accord Vous faites une croix dans la case non.





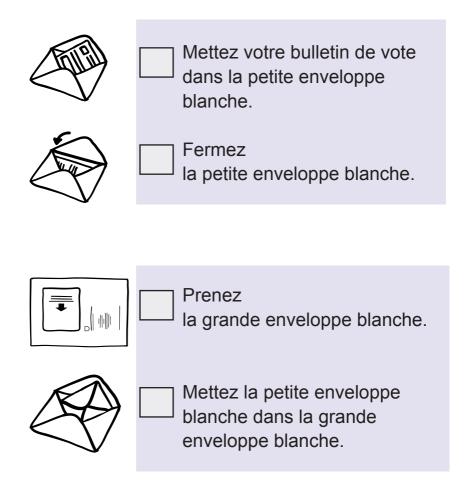
Si **vous ne savez pas** Vous ne faites pas de croix ou

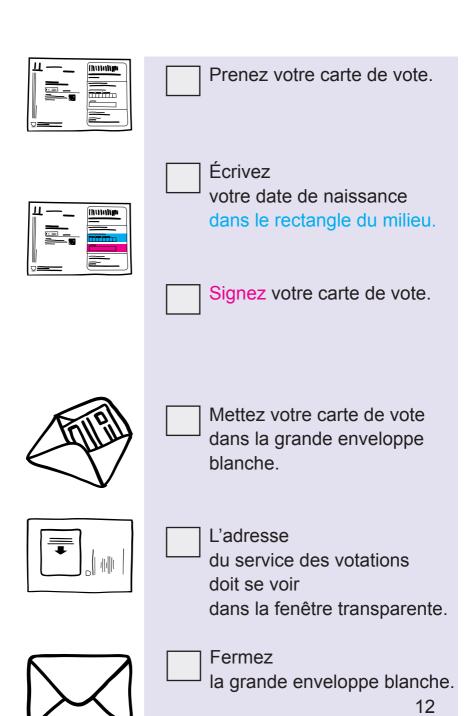




vous faites deux croix.

Pour envoyer votre bulletin





OÙ ET QUAND VOTER?

Vous avez deux possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote
- Voter par correspondance
 Cela veut dire envoyez
 votre enveloppe blanche fermée par la poste.



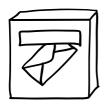
Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres jusqu'au jeudi 27 novembre 2025.
Attention à l'horaire.

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

Voter au service des votations (du lundi au samedi)

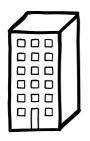


du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30 Amenez la grande enveloppe blanche au service des votations rue des Mouettes 13.



jusqu'au samedi 29 novembre 2025 à midi

Amenez la grande enveloppe blanche dans la boîte aux lettres du service des votations rue des Mouettes 13.

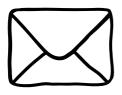


 Voter au local de vote (le dimanche)

le dimanche 30 novembre 2025 entre 10h et 12h.

Allez au local de vote. Apportez votre enveloppe blanche au local de vote.

Pour aller au local de vote vous prenez avec vous



la grande enveloppe blanche avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir des changements de dernière minute. Vous trouvez les changements sur internet https://www.ge.ch/votations/20251130/

SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites. La loi dit que vous pouvez être puni.



Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un ou des bulletins

Chancellerie d'État Service des votations et élections Rue des Mouettes 13 Case postale 1555 1211 Genève 26 www.ge.ch